

### I - INTRODUCTION

Ce processus de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

Hommes	Femmes
moins de 50 kg	moins de 40 kg
Plus de 50 kg et moins de 55 kg	Plus de 40 kg et moins de 44 kg
Plus de 55 kg et moins de 60 kg	Plus de 44 kg et moins de 48 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	Plus de 48 kg et moins de 52 kg
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 52 kg et moins de 57 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	Plus de 57 kg et moins de 63 kg
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 63 kg et moins de 70 kg
Plus de 90 kg	Plus de 70 kg

L'IJF accorde à chaque pays un quota maximum de 10 athlètes masculins et 10 athlètes féminines, avec un maximum de deux athlètes par catégorie de poids.

### **II - FINANCEMENT**

Judo Canada subventionnera les Championnats du monde cadets et les Championnats panaméricains cadets pour les catégories de poids olympiques seulement, comme suit :

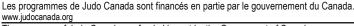
- 1. D: financement complet pour la participation aux événements et à la préparation
- 2. E ou moins : autofinancé

### III - ADMISSIBILITÉ

- 1. Les athlètes doivent avoir la citoyenneté canadienne ou être des immigrants approuvés selon les normes de l'IJF (voir la page 16: https://78884ca60822a34fb0e6-082b8fd5551e97bc65e327988b444396.ssl.cf3.rackcdn.com/up/2021/05/IJF Sport and Organisation Rul-
  - 1622041960.pdf) et être membres en règle de Judo Canada pour être admissibles à la sélection.
- 2. Tous les athlètes doivent avoir participé aux championnats nationaux ouverts 2023 et au camp des championnats nationaux ouverts 2023, sauf exceptions accordées.

### **IV - PROCESSUS DE SÉLECTION**

Les championnats nationaux ouverts cadets (U18) (19 mai 2023. Montréal, QC) serviront d'événement principal de sélection pour les deux événements :















### Judo Canada

4141, avenue Pierre-De Coubertin Montréal, QC, H1V 3N7 Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836











Cas 1 : Les médaillés d'or de chaque catégorie de poids seront sélectionnés s'ils sont admissibles et s'ils sont la tête de série numéro un, conformément aux critères de classement définis dans la Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois (pages 15-16). L'ordre des têtes de série sera publié avant l'événement.

Cas 2 : Dans une catégorie de poids où le (la) médaillé(e) d'or n'est pas la tête de série numéro un selon les critères de classement définis dans la Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois (pages 15-16) : un combat sera organisé au moins 30 minutes après la finale de la catégorie entre la tête de série numéro un et le (la) vainqueur(e) des championnats nationaux ouverts 2023. Le (la) vainqueur(e) de ce combat sera sélectionné(e). Un(e) athlète(e) qui n'est pas en mesure de concourir en raison d'une blessure perdra par Fusen-gachi.

Le quota restant sera complété par ordre de priorité :

- Normes des équipes nationales
- Points de l'équipe nationale

# V – ÉVÉNEMENTS PRÉPARATOIRES OBLIGATOIRES À CONFIRMER

Le non-respect du programme préparatoire déterminé par le directeur de la haute performance entraînera le retrait de la sélection. Une telle recommandation doit être approuvée par le comité de haute performance.

Si un(e) athlète n'est pas en mesure de participer à une ou plusieurs des épreuves susmentionnées en raison d'une blessure, il ou elle doit envoyer au directeur de la haute performance, dans les sept jours suivant la blessure, un avis de blessure, le diagnostic et le retour prévu à l'entraînement, afin d'être encore pris en considération pour la sélection.

### **VI - APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION**

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. Dans le cas d'un appel, une « procédure de grief » s'appliquera conformément à la politique actuelle de Judo Canada.

### VII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitement médical contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y comprisles exercices réguliers pendant les deux semaines précédant le départ, pourrait être retiré de l'équipe.

### **VIII - REMPLAÇANTS**

Judo Canada n'est pas obligé de sélectionner un remplaçant. Seuls les athlètes qui satisfont aux normes, telles que décrites dans le processus de sélection ci-dessus, peuvent être nommés comme remplaçants.











# JUDO

# **Judo Canada**

4141, avenue Pierre-De Coubertin Montréal, QC, H1V 3N7 Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836











# **IX - CIRCONSTANCES IMPRÉVUES**

Si des circonstances imprévues surviennent pendant le processus de sélection, le comité de hauteperformance de Judo Canada décidera des mesures à prendre.









